



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
16 septembre 2015
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision du Comité des droits de l'homme en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (114^e session)

concernant la

Communication n° 1299/2004*

Présentée par : S. U. et consorts
Au nom de : Les auteurs
État partie : Kirghizistan
Date de la communication : 15 juillet 2004
Question(s) de fond : Procès inéquitable

Le Comité des droits de l'homme, institué en vertu de l'article 28 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

Réuni le 23 juillet 2015,

Décide de cesser l'examen de la communication n° 1299/2004, faute de réponse du conseil à ses demandes de renseignements.

* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la présente communication : Yadh Ben Achour, Sarah Cleveland, Olivier de Frouville, Yuji Iwasawa, Ivana Jelić, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Mauro Politi, Sir Nigel Rodley, Victor Manuel Rodríguez-Rescia, Fabián Omar Salvioli, Dheerujall Seetulsingh, Anja Seibert-Fohr, Yuval Shany, Konstantine Vardzelashvili et Margo Waterval.

